CONVENTION DE FINANCEMENT

de la structure multi accueil à gestion parentale "Les Confettis", sise sur le territoire de Dommartemont

ENTRE:

L	La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF) - 21 rue de St Lambert à Nancy, représentée par Madame Juliette NOEL, la Directrice,
L	La Commune de Dommartemont, représentée par Madame Marie- Christine LEROY, le Maire,
L	La Commune de Saint Max, représentée par Monsieur Eric PENSALFINI, le Maire,
L	La Commune d'Essey les Nancy, représentée par Monsieur Michel BREUILLE, le Maire,
L	L'association Les Confettis, 20 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, représentée par Madame Marjorie CHALUBERT, la Présidente,

Considérant la convention de financement de la structure multi accueil à gestion parentale "Les Confettis", sise sur le territoire de Dommartemont approuvée par délibération 16 novembre 2015, notamment son article 8 qui dispose qu'elle est : « renouvelable deux fois par reconduction expresse sur demande écrite de l'ensemble des signataires de la convention à chaque échéance annuelle ».

ARTICLE 1

La convention de financement de la structure multi accueil à gestion parentale "Les Confettis" pour l'année 2016 est reconduite pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2017.

Juliette NOEL Marjorie CHALUI Le Maire de Dommartemont Le Maire de Sair	sociation is
	BERT
	nt Max
Marie-Christine LEROY Eric PENSALF	INI
Le Maire d'Essey les Nancy Michel BREUILLE	